Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260416-DCM202604026-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de M Jean-François PAUL et Mme Estelle CZYRWIK ayant donné pouvoir à Mme Solène HELIES et Mme Enora JEGOU
Le quorum a été atteint avec 17 présents.
Mme Lysiane CLOITRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n° 2026-04-026 Autorisation donnée au Maire pour la conclusion du lot « Sol sportif » de la salle omnisports

Dossier présenté par : F HUREL

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de réhabilitation de la salle omnisports,
Vu la délibération du 16 décembre 2026 n° 2025-12-064, attribuant les autres lots de ce projet
Considérant la nécessité d'équiper cet équipement d'un sol sportif adapté aux usages prévus,

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire, préalablement au choix du revêtement, de réaliser des études spécifiques portant notamment sur la nature du sol support ainsi que sur sa planéité, afin de garantir la conformité technique et la durabilité de l'équipement,

Considérant que ces éléments techniques conditionnent directement le choix du type de sol sportif à mettre en œuvre,

Considérant qu'il convient désormais de ne pas retarder davantage la procédure afin de respecter le calendrier global de l'opération,

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260416-DCM202604026-DE

Considérant que trois offres ont été reçues, assorties de variantes techniques pertinentes, permettant d'envisager un choix éclairé dans un délai rapproché, estimé courant avril ou mai,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'attribution du lot « Sol sportif » de la salle omnisports ;
- D'autoriser Madame le Maire à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères définis dans la consultation, y compris parmi les variantes proposées ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document afférent à son exécution.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Odile PAGE